



### Message relatif à l'assainissement de l'éclairage public

Depuis quelques années, la Commune a commencé à assainir l'éclairage public avec l'installation de lampes LED afin de réduire sa consommation électrique. Avec la nouvelle loi sur l'énergie (Len), les communes ont l'obligation d'assainir l'ensemble de l'éclairage public, au plus tard au 31.12.2028. Selon l'art. 34a REn, entre minuit et cinq heures du matin, l'Etat et les communes pratiquent l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public.

En collaboration avec Groupe e SA, un plan directeur de l'éclairage public a été réalisé en 2022. Des offres ont ensuite été demandées, secteur par secteur, en tenant des prérogatives de la loi et des différents statuts des routes communales. L'éclairage des passages piétons sera maintenu. Pour certains tronçons, un éclairage dynamique sera mis en place sur les modèles de la mobilité douce réalisé à la Rte du Lac ou sur la passerelle de Chantemerle.

Celui-ci sera réalisé par étape sur plusieurs années en tenant compte des travaux de la Commune :

Crédit cadre pour l'assainissement de l'éclairage public		
N°	Secteur / Route – Rue – Chemin – Impasse	Montant CHF – TTC
1	Grandfey	45'000.00
2	Agy – Château	55'000.00
3	Englisberg	33'000.00
4	Chamblioux – Louis-Braille – Torry et Rosiers	22'000.00
5	Croix – Maçon – Planchetta et Rappetta	15'000.00
6	Coteau et Ecureuils	33'000.00
7	Grives et Mettetlet	28'000.00
8	Lavapesson – Vieux-Moulins et Etangs	52'000.00
9	Chavully	14'000.00
19	Josaphat	43'000.00
11	Chenevière et La Faye	62'000.00
12	Lac	33'000.00
13	Morat	32'000.00
14	Chantemerle	95'000.00
15	CS Chantemerle	28'000.00
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>590'000.00</b>

### Proposition du Conseil communal :

En vue de l'assainissement global de l'éclairage public, projet à réaliser par étapes, le Conseil communal demande l'octroi d'un **crédit cadre de CHF 590'000.00**. Le financement de cet achat est assuré par les fonds propres de la Commune et/ou par un l'emprunt.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Bénédicte Laville



Le Syndic

René Schneuwly